

N°73

Avril 2016

Caen Handi info



Caen Handi Info
Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH)
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.4
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.5
VIE PROFESSIONNELLE

p.6
ALLOCATIONS

p.6
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.7
VIE SOCIALE

► Projets d'accompagnement à l'autonomie en santé : le cahier des charges est paru

(ASH, 01/04/2016) - Arrêté du 17 mars 2016. Journal officiel du 24 mars 2016 - Réf: I'-11

En application de la loi du 26 janvier 2016 qui a pour but de moderniser le système de santé et notamment de maintenir ou d'accroître l'autonomie des personnes souffrant de maladies chroniques et des personnes handicapées, un arrêté fixe le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.

Ce cahier des charges précise les objectifs et le champ de l'expérimentation, les modalités de fonctionnement des projets pilotes ainsi que le processus de sélection et d'évaluation.

Sont éligibles à l'appel à projet les associations d'usagers ainsi que les associations et organismes de promotion de la santé et d'éducation pour la santé, les structures ou équipes sanitaires et médico-sociales, les assureurs obligatoires et complémentaires et les collectivités territoriales.

Le cahier des charges présente les critères d'éligibilité ainsi que les modalités de conventionnement, de financement et d'évaluation des projets pilotes.

Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées de vérifier la recevabilité et l'éligibilité des projets, de formuler un avis et de proposer au comité national chargé de l'évaluation des offres trois projets visant des populations distinctes.

Le comité national soumettra une liste des projets retenus au ministre chargé de la santé. La liste définitive sera publiée sur le site internet ainsi qu'au Bulletin officiel du ministère de la Santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032286936>

► Des pistes pour améliorer l'accès à la santé des personnes handicapées

(ASH, 15/04/2016) - Réf: I'-11

La Mission régionale rhônalpine d'information sur l'exclusion a publié un rapport sur l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités. Il présente sept recommandations issues d'un état des lieux réalisé entre janvier 2015 et janvier 2016 en région Rhône-Alpes par quatre associations représentant le monde du handicap (Association des paralysés de France, Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales et Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), spécialisée dans le champ de la précarité sociale.

<http://www.mrie.org/etudes-thematiques.html>

► Troisième plan autisme : Ségolène Neuville trace des perspectives d'action

(ASH, 29/04/2016) - Réf: I'-12.6

La secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Ségolène Neuville, a récemment dressé un bilan d'étape du troisième plan autisme 2013-2017. Elle a abordé différentes perspectives d'action: la formation des professionnels avec un audit en cours des contenus de formation initiale des écoles et instituts de travail social, une certification dédiée à l'autisme, complémentaire aux diplômes de travail social, et la sensibilisation de 30 000 professionnels des établissements médico-sociaux; l'ouverture d'une concertation sur la réorganisation des centres ressources autisme (CRA); des mesures concernant la scolarisation et l'insertion des adultes; l'adaptation de l'offre médico-sociale; la mise en place rapide de pôles de compétences et de prestations externalisées afin de financer et réguler les interventions de certains professionnels indépendants (psychologues, éducateurs, psychomotriciens...) et enfin l'interdiction du packing qui ne doit donc plus être utilisée dans les établissements.

► Des pistes pour améliorer le fonctionnement des centres de ressources autisme

(ASH, 29 /04/2016) - Réf: I'-12.6

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a récemment publié un rapport sur l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des centres ressources autisme (CRA).

Les CRA font l'objet de critiques, plus particulièrement liées à un développement insuffisant d'équipes de proximité formées aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) ; mais aussi à l'hétérogénéité de leur fonctionnement et de leurs résultats, en particulier au niveau des délais de rendus des diagnostics (plus d'un an en moyenne).

L'IGAS formule 30 recommandations pour améliorer leur performance, notamment en ce qui concerne la formation des professionnels et leur fonction d'animation de réseau. Elle recommande aussi une procédure de labellisation des professionnels de l'autisme, dans laquelle les CRA assumeraient un « rôle d'expert » et les agences régionales de santé (ARS) un rôle de décision.

L'IGAS préconise également un changement de statut pour les CRA : un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) permettrait de mieux rassembler tous les acteurs avec une souplesse de gestion et la possibilité de s'imposer en tant qu'interlocuteur unique.

Enfin, le rapport recommande la création de « plateformes Adultes » avec des équipes interdisciplinaires dédiées.

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-124R-2.pdf>

► Le HCSP plaide pour une stratégie nationale de santé sexuelle prenant en compte l'âge et le handicap

(ASH, 29 /04/2016) - Réf: I'-9

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié un rapport et un avis sur la question de la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive.

Étant donné l'impact de la santé sexuelle sur la santé globale, le HCSP souligne l'importance d'une prise en compte volontariste de cette dimension au cours de la consultation médicale et dans l'information et l'éducation à la santé des enfants et des parents, mais aussi de certains groupes de population (personnes lesbiennes, gays, bi ou transsexuelles, migrants, personnes détenues, personnes âgées, personnes présentant un handicap).

Le manque d'information et l'absence d'une éducation spécifique sont notamment pointés comme obstacles au développement d'une sexualité harmonieuse aux différents groupes de personnes handicapées.

De manière générale, les personnes handicapées ont un risque d'infection par le VIH au moins égal, voire supérieur à la population générale, mais font rarement l'objet d'interventions adaptées de prévention et de dépistage. Elles sont également fréquemment victimes d'abus sexuels en raison de nombreux facteurs de vulnérabilité. S'ajoutent également des limitations liées à leurs conditions de vie (manque d'intimité liée à la nécessaire intervention d'un tiers pour les activités courantes ou du fait de la vie en institution, isolement social...).

La mise à l'agenda national et territorial d'une politique transversale partagée et suivie, la formation des professionnels des secteurs concernés, ainsi que la réorganisation des structures d'accueil, de prévention et de soins dans le cadre de la création des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), sont présentés comme prioritaires par le HCSP.

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=550>

ENFANCE ET SCOLARITE

► Un lieu pour tous les enfants. Décloisonner l'enfance

(ASH, 29 /04/2016) - Réf: II-2

A Avignon, le Petit Jardin associe un institut médico-éducatif (IME), un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), un accueil temporaire de cinq chambres et une crèche ouverte aux enfants « ordinaires » (avec cinq places pour des enfants handicapés).

Au total, la structure offre 52 places pour des enfants âgés de quelques mois jusqu'à 7 ans révolus ayant un handicap sévère ou non et emploie 40 personnes.

La diversité des structures permet de varier la prise en charge des enfants. Le regroupement de ces quatre différents dispositifs et la mixité des publics dans le secteur de la petite enfance imposent une pluridisciplinarité plus importante qu'ailleurs.

Cette mixité des publics, des professionnels et des dispositifs dans un seul lieu présente plusieurs atouts : elle autorise notamment le partage des équipements destinés aux enfants handicapés (la balnéothérapie et la salle Snoezelen) et facilite aussi ponctuellement des remplacements au pied levé et les parcours de mobilité interne. Elle exige toutefois une organisation rigoureuse : les équipes ont par exemple mis en place des dispositifs de coordination (document de traçabilité pour les médicaments, cahier de liaison).

Enfin, le dispositif se heurte à des difficultés administratives et économiques. La crèche et sa halte-garderie spécialisée sont confrontées au cloisonnement de leurs partenaires, bailleurs de fonds et autorités respectifs (ARS pour les enfants handicapés et CAF pour les autres), alors qu'il faut sans cesse gérer des situations complexes et transitoires.

Contact: Le Petit Jardin : 680, chemin de la Forêt – ZA Agroparc – 84140 Montfavet – Tél. 04 90 27 06 86 – Email: accueil@labourquette.org.

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► Ifs. La Passerelle verte soigne la maladie par le travail

Ouest-France, 14 avril 2016 - Réf: III-2.2.1.3

Ouvert depuis 2005, l'établissement et service d'aide par le travail (Esat), La Passerelle verte, accueille 95 personnes en situation de handicap psychique, pour la plupart en temps partiel. Il est réparti sur deux sites : à Ifs où se situent un atelier entretien d'espaces verts et des activités à caractère industriel (mise sous plis, encartage, conditionnement de divers documents) et à Vaux-sur-Aure (activités agricoles).

Sur orientation de la maison départementale de personnes handicapées (MDPH), l'Esat a pour mission de favoriser l'autonomie, l'insertion, ou la réinsertion sociale et professionnelle des personnes qui sont dans l'incapacité d'assurer un poste dans un milieu ordinaire de travail, à travers une activité effectuée dans un cadre rassurant.

En dehors de l'activité professionnelle et de la formation, des ateliers informatiques, d'esthétisme, ou de gymnastique adaptée sont également proposés, pour améliorer le bien-être psychologique et relationnel des travailleurs handicapés.

► Un magasin école en IME. L'apprentissage en boutique

(ASH, 22 /04/2016) - Réf: III-2.2.1.3

A Ingwiller (Bas-Rhin), l'APAEIIE (Association participant à l'accompagnement, à l'éducation et à l'intégration des personnes en situation de handicap d'Ingwiller et environs) expérimente depuis 2012 un magasin-école (vêtements, cadeaux). Tenu par des jeunes de l'IMPro (institut médico-professionnel), ce lieu est fréquenté par des travailleurs de l'ESAT ((établissement et service d'aide par le travail).

Ce magasin-école permet aux professionnels de travailler sur la gestion quotidienne du budget mais également sur l'estime de soi et l'habileté sociale.

Fonctionnant sur fonds propres (grâce à d'importants dons de vêtements, de livres, de DVD, de bijoux, de chaussures, etc.), le magasin-école coûte à l'APAEIIE 30 % d'un équivalent temps plein (ETP).

Le produit de la vente des articles, à des prix très modiques (aux alentours de 0,50 ou 1 €), est entièrement destiné à couvrir les frais de transfert des usagers lors de sorties ou de voyages organisés par l'association.

Enfin, le magasin-école permet de roder un management transversal entre les différents établissements (IMPro, ESAT, foyer d'accueil spécialisé, institut médico-éducatif).

Contact: APAEIE : route d'Uttwiller – 67340 Ingwiller – Tél. 03 88 89 51 82 – www.apaeie.fr.

ALLOCATIONS

► Les prestations aux personnes handicapées. Régime au 1^{er} avril

(ASH, 15/04/2016) - Réf: IV- Généralités

A la suite de plusieurs revalorisations au 1^{er} avril (base mensuelle de calcul des prestations familiales et majoration pour tierce personne, notamment), la plupart des prestations aux personnes handicapées ont vu leurs conditions d'octroi et leurs montants modifiés.

Les prestations attribuées aux personnes handicapées, présentées dans ce dossier, sont l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) complétée, le cas échéant, d'une majoration pour la vie autonome et d'un complément de ressources, la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP).

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<http://caen.fr/sites/default/files/page/16/04/lesprestationsauxpersonneshandicapees.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROTECTION SOCIALE

► Pensions d'invalidité. Montants au 1^{er} avril

(ASH, 22 /04/2016) - Réf: V-1.3.2

Ce dossier fait le point sur les pensions d'invalidité qui n'ont pas été revalorisées en 2015 en raison d'une très faible inflation et qui le sont de 0,1% en 2016.

Leurs montants maximaux ont évolué le 1^{er} janvier 2016 en fonction du plafond annuel de la sécurité sociale.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/03/cir_40679.pdf

http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2016_21_04042016.pdf

► Accidents du travail : rentes et indemnités en capital. Revalorisation au 1^{er} avril

(ASH, 22 /04/2016) - Réf: V-1.3.3.1

Ce dossier fait le point sur les rentes d'accident du travail, les indemnités en capital et les rentes d'ayant droit qui ont été revalorisées de 0,1 % au 1^{er} avril 2016.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032345545

<http://www.mediam.ext.cnamts.fr/ameli/cons/CIRCC/2016/CIR-7-2016.PDF>

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

► SAAD autorisés : parution du cahier des charges fixant leurs conditions d'organisation et de fonctionnement

(ASH, 29 /04/2016) - Décret n° 2016-502 du 22 avril 2016, Journal officiel du 24 avril 2016 - Réf: VI-1.1.3

Un récent décret fixe, sous la forme d'un cahier des charges, les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement applicables, à compter du 1^{er} juillet 2016, aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés, qui interviennent auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées et des familles fragiles, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Il précise également la définition des services assurant des activités d'aide personnelle à domicile ou d'aide à la mobilité dans l'environnement de proximité au bénéfice de familles fragiles.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032447240

► Questions à Fabienne de Oliveira. Autisme : "un dispositif d'habitat inscrit dans le droit commun"

(ASH, 08/04/2016) - Réf: VI- 1.1.9

Fabienne de Oliveira, fondatrice fin 2011 de l'association ISRAA (Innover, sensibiliser, réagir pour l'avenir de l'autisme) a mis en place un dispositif intitulé HabiTed, à Roncq (Nord), qui permet à dix jeunes adultes autistes âgés de 20 à 28 ans d'expérimenter la vie dans un logement autonome.

L'orientation se fait via le centre ressources autisme (CRA) et une commission d'attribution sélectionne les candidats prioritaires sur la liste des personnes éligibles.

Le dispositif repose sur de l'habitat ordinaire couplé avec des services d'accompagnement : trois aides médico-psychologiques (AMP) et une technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF) interviennent, au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), chaque jour, le matin entre 7 heures et 9 heures et l'après-midi entre 17 heures et 21 heures. Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) interviennent sur l'accompagnement éducatif et social.

Sur le plan financier, l'association ISRAA a reçu une subvention de 35 000 € par an sur quatre ans (2012-2016) dans le cadre du fonds départemental de l'innovation pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer ce dispositif.

Chacun jeune vit en logement individuel, dans le même immeuble. Pour les aider dans leur vie quotidienne, des outils ont été développés (visuels, planning, pictogrammes sur les gestes courants, tablettes tactiles dotées de logiciels de communication et de sécurisation)

Un appartement supplémentaire, où se trouve le bureau des intervenants, est destiné à organiser des moments de vie collective. Une « réunion de maison » hebdomadaire obligatoire rassemble les locataires pour évoquer la vie dans l'immeuble, le règlement intérieur, les activités, les sorties, les éventuelles difficultés...

Contact : asso.israa59@gmail.com

HEBERGEMENT

L'institut médico-éducatif (IME) le Prieuré organise une journée « Portes Ouvertes » le vendredi 20 mai de 13h30 à 17h30, 6 rue de l'Eglise à Saint Vigor le Grand.

Contact: Tél: 02 31 92 40 20 – Fax : 02 31 92 14 73. Email : secretariat.imestvigor@aajb.asso.fr

<http://www.aajb.fr/INSTITUT-MEDICO-EDUCATIF-Le-Prieure>

ACCESSIBILITE

**Accessibilité de la voirie et des bâtiments municipaux à Caen:
deux formulaires en ligne au service des personnes à mobilité réduite**

Mis en place en 2009, deux formulaires sont en ligne sur le site internet de la ville afin de vous permettre de signaler les difficultés de déplacement sur la voirie ou d'accès dans les bâtiments municipaux.

<http://caen.fr/node/6442> (formulaire Accessibilité de la voirie)

<http://caen.fr/node/6444> (formulaire Accessibilité des bâtiments municipaux)

Ces deux outils ont été mis en place dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans la ville, dans le respect de la loi du 11 février 2005 et dans la continuité de l'action de la commission communale d'accessibilité de la ville de Caen.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Les cellules "handicap" de la Direction de la voirie et de la Direction des bâtiments analyseront les éventuelles solutions techniques et réglementaires envisageables pour y remédier.

► **Accessibilité : le Conseil d'Etat censure un arrêté relatif aux logements temporaires ou saisonniers**

(ASH, 01/04/2016) - Conseil d'Etat, n° 380267, 16 mars 2016 - Réf: VI- 2.4

L'arrêté du 14 mars 2014 fixant les règles d'accessibilité des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente (résidences de tourisme, résidences pour étudiants...) a été annulé le 16 mars dernier par le Conseil d'Etat.

Cet arrêté renvoyait, pour la définition des dimensions des sas d'isolement, aux normes fixées par un arrêté du 1er août 2006 qui ne garantissaient pas l'accessibilité aux personnes handicapées.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032282873

Le FAR (agence musicale régionale) organise, **lundi 23 mai 2016, de 17h à 19h, à Caen**, 31 boulevard Georges Pompidou, un temps d'information autour des questions d'accessibilité du cadre bâti et plus largement, d'accueil des personnes handicapées dans le secteur du spectacle vivant (lieux de diffusion pérennes ou éphémères).

Contact-Inscriptions : Pôle Ressource, Louis Fourquemin. Tél: 02 31 27 88 16. Email: ressource@le-far.fr

<http://www.le-far.fr/agenda-accessibilite-bati-23052016>

LOISIRS ET CULTURE

► **"Avec un handicap, le sport est primordial"**

Ouest-France, 15 avril 2016 - Réf: VI- 3.3.5

Avec le soutien de la Région, du Département et de la ville de Caen, la 5^{ème} édition du Festival multisports, organisée par l'ASPTT, a rassemblé 150 enfants âgés de 6 à 15 ans, valides et handicapés, au gymnase Maurice-Fouques à Caen; pour participer à une quinzaine d'activités sportives : golf, tir sur cible, kin ball (ballon géant), korf ball (mix entre le hand et le basket)...

La délégation APF du Calvados organise le **dimanche 22 mai 2016 à 17h**, dans le cadre de la fête du sourire, un concert de la chorale " la Schola de l'Odon", à l'église d'Ifs Bourg.

Participation libre.

Contact: Association des paralysés de France, délégation du Calvados, Nathalie Rivière, 11 rue des Marchands - Appt 1 - 14000 Caen. Tél : 02 31 35 19 40. Email: dd.14@apf.asso.fr.

► Exposition. Un regard de folies

(ASH, 22/04/2016) - Réf: VI-3.3.1

Une exposition intitulée Mental désordre, jusqu'au 6 novembre 2016 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, est consacrée aux maladies et troubles psychiques (troubles alimentaires, obsessionnels compulsifs ou bipolaires, phobies, schizophrénies, dépression).

Montée en partenariat avec l'Institut du cerveau et de la moelle épinière, la Fondation Philippe-&Maria-Halphen et Psycom, organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale, cette exposition est ludique et interactive. Elle propose un parcours (disponible en français, en anglais et en espagnol) fait de différents items : un éclairage sur l'histoire de la folie, des vidéos, des tests de connaissances sur les maladies psychiques,... Une application Crazy Apps, disponible gratuitement sur les smartphones, tablettes et ordinateurs, permet notamment de recueillir les représentations que se font les visiteurs des troubles psychiques, en vue d'une enquête sociologique dont les résultats paraîtront en novembre 2017.

<http://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/expos-temporaires/mental-desordre/>

L'association Sport Handi Nature organise le samedi 25 juin 2016, de 10h à 17h, une journée pour découvrir le handbike et l'aviron adapté aux personnes en situation de handicap moteur, à la base d'aviron de Caen.

10h à 12h: Essais des matériels adaptés aux différents types de handicaps (amputés, paraplégiques, tétraplégiques incomplets, hémiparaplégiques et personnes manquant de force).

Déjeuner : barbecue (sandwichs merguez) ou pique-nique personnel.

14h à 16h : Balade de Caen à Ouistreham sur le chemin de halage du canal.

Contact et réservation matériel et repas : Sport Handi Nature: Gabriel Bourgault. Tél: 06 74 66 34 50.

Email: shncaen@gmail.com. Site internet : www.sporthandinature.fr

► Accès aux loisirs

(ASH, 29/04/2016) - Réf: VI- 3.3.0

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance un appel à projets pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs (sport, culture, musique, arts plastiques, jeu, divertissement, sorties et promenades...).

Les actions innovantes seront soutenues si elles sont porteuses d'enseignements généralisables ou transférables au-delà de la mise en œuvre locale du projet.

La subvention de la CNSA peut aller jusqu'à 120 000 € par projet (dans la limite de 80 % du coût du projet) et permettra de financer l'ingénierie de projet des actions proposées pour améliorer l'accès aux loisirs.

Toute personne morale, quel que soit son statut (public, privé non lucratif...), peut adresser sa candidature.

Les projets sont à adresser à innovation2016@cnsa.fr avant le 8 juillet 2016, 12h00.

www.cnsa.fr/appele-projets-pour-ameliorer-lacces-des-personnes-en-situation-de-handicap-aux-loisirs

Le musée des Beaux-Arts de Caen organise une visite traduite en langue des signes française (LSF) de l'exposition "Frits Thaulow, paysagiste par nature " le **samedi 25 juin 2016 à 14h30**.

Tarif : 4 euros par personne (+ 3,5 euros pour l'accès au musée. Gratuit pour les détenteurs d'une carte d'invalidité).

Inscriptions auprès du service des publics à mba-reservation@caen.fr.

VIE PRATIQUE

► Un jeu vidéo pour appréhender l'autisme

(ASH, 15/04/2016) - Réf: VI- 3.4.4

Développée par le CREAI (centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de handicap) d'Aquitaine, avec le soutien de la Fondation Orange, l'application TSARA (troubles du spectre de l'autisme et recommandations aux aidants) a été lancée début avril afin d'aider à mieux accompagner les personnes concernées par l'autisme.

Les scénarios, ancrés dans la vie quotidienne, sont issus de témoignages et de situations vécues, écrits par des professionnels de l'autisme, des parents et des enseignants.

<http://www.tsara-autisme.com>

L'association Visuel LSF Normandie propose une formation à la langue des signes française (LSF) de 30 heures (module A1.1 : niveau introductif ou découverte) du 18 au 22 juillet 2016, ouverte aux adultes ou adolescents à partir de 16 ans entendants ou devenus sourds.

Horaires de la formation :

Lundi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Mardi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

Mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

Jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

Vendredi de 8h45 à 12h30.

Contact : Visuel LSF Normandie, 1 rue Edmond Gombeaux, 14000 Caen. Tél: 02 31 91 76 80.

Email : contact.normandie@visuel-lsf.org. Site internet: www.visuel-lsf.org

POLITIQUE DU HANDICAP

► La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (suite et fin)

(ASH, 08/04/2016) - Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 et son rectificatif. Journal officiel du 29 décembre 2015 et du 16 janvier 2016 - Réf: I- 2.9

Parmi les dispositions de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement figurent plusieurs mesures relatives à la gouvernance des politiques de l'autonomie.

La loi renforce notamment les missions de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). De plus, elle fusionne en un conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), le comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH): cette nouvelle entité, dirigée par le président du conseil départemental, doit assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Enfin, la loi généralise les maisons départementales de l'autonomie, jusqu'à présent expérimentées dans 3 départements, qui visent à réunir les services dédiés aux personnes âgées et aux personnes handicapées au sein d'un guichet unique pour simplifier les démarches de ces publics ainsi que de leurs familles et aidants.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031700731>

► Il faut décloisonner les politiques de l'autonomie dans les territoires, plaide la CNSA

(ASH, 15/04/2016) - Réf: I-3.4

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a publié récemment la partie prospective de son rapport d'activité 2015 : elle y formule 28 recommandations qui vont dans le sens d'un décloisonnement des politiques de l'autonomie à destination des personnes âgées et des personnes handicapées dans les territoires.

Ces recommandations sont regroupées en trois grands chapitres : les politiques de l'autonomie face à la diversité des dynamiques territoriales et à la disparité des réponses, le territoire comme levier de politiques de l'autonomie décloisonnées et le territoire comme ressource pour une société inclusive.

http://www.cnsa.fr/documentation/chapitre_prospectif_soumis_au_vote_du_conseil_de_la_cnsa.pdf

► La CNSA clôt son budget 2015 sur plus de 740 millions de réserves et dote le PAI 2016 de 110 millions

(ASH, 22/04/2016) - Réf: I-3.4

Le conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a approuvé ses comptes 2015 et un budget rectificatif pour 2016, ainsi que les critères de répartition des crédits pour la régulation des départs vers la Belgique.

Le budget 2015 s'établit à 22,1 milliards d'euros. Il a notamment permis d'allouer 449 millions d'euros supplémentaires aux établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées et 23,3 millions d'euros supplémentaires aux départements pour compenser leurs dépenses sociales, par rapport à 2014. Il présente un excédent de 303,4 millions d'euros qui s'explique en particulier par la consommation limitée des recettes de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) en raison du vote tardif de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. L'excédent s'ajoute aux réserves de la Caisse qui s'élèvent ainsi, fin 2015, à 744,10 millions d'euros.

Le Conseil s'est aussi prononcé sur le budget rectificatif 2016 de la Caisse. Il intègre la nouvelle recette qui remplace la CSG, le montant exact des nouveaux concours que la CNSA versera aux départements en 2016 en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une augmentation du montant du plan d'aide à l'investissement (PAI) (110 millions d'euros au lieu de 100 millions d'euros) et quelques dépenses nouvelles.

Enfin, le Conseil a adopté trois critères de répartition de la première partie de l'enveloppe du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités des personnes handicapées vers la Belgique, soit 10 millions d'euros : le nombre de personnes handicapées enfants et adultes accueillies dans un établissement belge (50 %) ; le nombre de personnes handicapées accueillies dans un établissement médico-social au titre de l'amendement « Creton » en France (10 %) ; les taux d'équipement régionaux d'établissements et services médico-sociaux pour adultes et enfants handicapés (40 %).

Le tiers restant, 5 millions d'euros, sera réparti et délégué ultérieurement en cours d'année, au vu de la réalité des engagements.

► Le CNCPH s'est réuni dans sa nouvelle composition

(ASH, 29/04/2016) - Réf: I- 3.5

La secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées a réuni, le 25 avril, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) dans sa nouvelle configuration pour une nouvelle mandature.

Quatre vice-présidents ont été nommés: Diane Cabouat, vice-présidente de la Fédération française des Dys, Alain Rochon, président de l'Association des paralysés de France, Martine Vignau, secrétaire nationale de l'Union nationale des syndicats autonomes, et Jean-Pierre Villain, président de la Fédération générale des PEP. Ils sont chargés, aux côtés de la présidente, Dominique Gillot, de prendre en charge le suivi de certaines thématiques.

Par ailleurs, le Groupe polyhandicap France (GPF) a fait son entrée au CNCPH ainsi que 13 personnes issues de la société civile, au titre du collège des personnalités qualifiées.

Quant au conseil scientifique du CNCPH, sa composition n'est pas encore arrêtée.

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Déclic (n°170- Mars/Avril 2016)

Dossier : Dossier psycho. Handicap: rien n'est écrit!...

Etre Handicap Information (n°140/141- Janvier/Février 2016)

Dossier : L'emploi : 10 après la loi

Faire Face (n°742- Mars/Avril 2016)

Dossier : Aider les aidants

Vivre Ensemble (n°129- Mars/Avril 2016)

Dossier : Polyhandicap. Citoyens invisibles

Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Accessibilité](#), des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN **Service Information Personnes handicapées**

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières
 Bus : arrêts Saint-Jean ou Bernières